ARMÉE

Des conditions de travail dégradées ?

L'ex-colonel médecin Marc Lemmens revient à la charge : les conditions de travail à l'armée ne répondent pas au prescrit légal.

• **Philippe LERUTH**

De plus en plus d'accidents de travail chez les militaires ? De plus en plus de soldats réformés ?

Heymans

Marc Lemmens ne dépose pas les armes. À la mi-2013, ce colonel médecin, inspecteur du travail à la Défense qui a quitté le service actif en 2012 après 34 ans de carrière, avait dénoncé, dans un pamphlet intitulé «Les oubliés de la Grande Muette», les multiples infractions à la loi sur le bien-être au travail commises, selon lui, par l'armée.

L'ouvrage a suscité une série d'interpellations au Parlement, *«qui n'ont été suivies d'aucune mesure, en raison du peu d'intérêt ou du manque de connaissance de nos représentants politique sur la question»*, souligne-t-il aujourd'hui. Aussi revient-il à la charge. Chiffres à l'appui : *«Près de 10 000 accidents du travail déclarés ; au moins 30 décès liés aux activités militaires ; 70 suicides confirmés ; plus de 3 000 militaires licenciés pour raison médicale sans reclassement ; des milliers de candidats discriminés sur base médicale, des cancers professionnels non indemnisés»*, de 2008 à 2013 : excusez du peu !

«Ces chiffres, j'en disposais à la médecine du travail, et ils ont été détaillés par le ministre de la Défense, Pieter De Crem (CD&V), en réponse à diverses questions parlementaires», précise-t-il.

«En dernier lieu»

Pourquoi en reparler maintenant ? Parce que les élections approchent, *«et que le gouvernement belge a réalisé, et compte encore réaliser des économies sur le personnel de la Défense. Le bien-être au travail passe dès lors en dernier lieu»*, explique-t-il.

Contrairement aux affirmations de l'ancien inspecteur du travail, le Conseil d'État n'a pourtant décelé aucune contradiction entre la législation médico-militaire, et la loi sur le bien-être au travail. *«Mais ces deux lois subsistent, et elles doivent être appliquées»*, plaide-t-il.

Il dénonce donc le nouveau statut du personnel (cf. ci-dessous) *«qui n'accorde de reclassement au personnel licencié pour raison médicale que si l'affection provient d'un accident en service, et non par le fait du service reconnu par une commission»*. Il stigmatise la divulgation du secret médical, qui bloque le recrutement de candidats pour raison médicale : *«un jeune guéri d'un cancer n'a par exemple aucune chance»*. Il épingle le manque de médecins du travail – *«trois seulement en Wallonie»* – *«seuls habilités à décréter une incapacité médicale»*. Et il incrimine le refus de considérer les lymphomes et cancers d'opérateurs radars, en dépit des études scientifiques opérées, *«et malgré leur petit nombre»*.

Solidaire (cf. ci-dessous), la charge se veut décisive. La lecture des divers programmes électoraux révélera si elle a porté. ■

«Il faut laisser le temps aux réformes»

Marc Lemmens n'est pas inconnu des organisations syndicales. *«Nous avons d'ailleurs soutenu une de ses actions qui a été jusqu'au Conseil d'État, où nous n'avons pas obtenu raison»*, explique Patrick Descy, permanent à la Centrale générale des services publics (CGSP), secteur Défense.

Les statistiques mentionnées par l'ancien colonel médecin ne sont pas remises en cause, *«mais en matière d'accidents du travail, par exemple, l'augmentation constatée ces dernières années est peut-être surtout due à un meilleur recensement des faits»*, avance René Meurant, en charge des matières relatives au Bien-Être à la Centrale générale du personnel militaire (CGPM).

Au cours de l'année écoulée, et peut-être à la suite de la publication du livre de Marc Lemmens, une concertation sociale s'est déroulée, rappelle Marc Verhelst, responsable des matières de Défense à la Centrale chrétienne des services publics (CCSP). *«Le nouveau statut entré en vigueur au 1er janvier prévoit ainsi la présence d'un médecin du travail dans les commissions militaires d'aptitude et de réforme»*.

Cette concertation a permis de développer une revendication en douze points, *«auxquels l'autorité militaire a répondu»*, précise Patrick Descy. *«Il faut laisser le temps aux réformes de se mettre en place ; Marc Lemmens, lui, veut peut-être tout, tout de suite»*, avance le syndicaliste.

Certains problèmes ne seront pourtant pas résolus, comme le manque de médecins du travail. *«Mais le phénomène déborde largement du cadre de l'armée : ce manque est général»*, note René Meurant... ■ **Phi. Le.**

QUATRE ANS APRÈS

Buizingen : victimes cherchent réponses

Quatre années après le dramatique accident de Buizingen, les victimes réclament des réponses, car, disent-ils, ils ne savent rien.

ISOPIX

L'accident de Buizingen, survenu le 15 février 2010, a causé la mort de 19 personnes et blessé 162 autres.

Le 15 février 2010. 8 h 28. Sur la ligne 96, à hauteur de Buizingen, deux trains se percutent brutalement, causant le décès de 19 personnes et en blessant 162 passagers...

Quatre années plus tard, plusieurs victimes posent un constat qui leur reste en travers de la gorge : *«Nous ne savons toujours rien»*, souligne Anita Mahy, présidente de l'association «Catastrophe Ferroviaire Buizingen : Plus Jamais». *«Que s'est-il passé ? Qui est responsable ? Il y a bien un collège d'experts qui se penche sur ces questions. Mais nous ne connaissons toujours pas les conclusions de l'enquête, toujours en cours. Quatre ans après, vous trouvez ça normal ? A savoir quand les conclusions pourraient être déposées, on nous parle du mois de mars prochain. Moi, je veux bien y croire, mais j'attends de voir, car ce ne serait pas la première fois que la date soit reportée...»*

En attendant, l'impatience se fait vivement ressentir dans le rang des victimes et de leurs familles qui voient les années s'égrener sans nécessairement apporter les réponses qu'ils souhaitent.

«Or, c'est important pour les familles de connaître la vérité, de comprendre ce qu'il s'est passé et que des responsabilités soient soulignées, poursuit Anita Mahy. *C'est important car cela peut leur permettre un véritable deuil. Là où il n'y a pas de réponses, il y a de la souffrance. Et cette souffrance, elle dure depuis maintenant 4 ans. Il faut que cela cesse...»*

Commémorations

En attendant, l'association «Catastrophe Ferroviaire Buizingen : Plus Jamais» a annoncé lundi une série de commémorations qui ponctueront, les 15 et 17 février, le 4e anniversaire de l'accident ferroviaire survenu le 15 février 2010 à 8 h 28 précises.

Lors de la catastrophe de Buizingen, 19 personnes (dont 14 de la région Mons-Borinage) avaient perdu la vie et 162 autres avaient donc été blessées à divers degrés.

Une commémoration, organisée par les gouverneurs des provinces de Hainaut, Tommy Leclercq, et du Brabant Flamand, Lodewijk De Witte, aura ainsi lieu à Buizingen le 15 février à 10 heures au monument érigé en mémoire des victimes.

Le lundi 17 février, une autre action sera menée par l'association en gare de Mons dès 7 h 43, heure du départ du train fatal en 2010.

Une conférence de commémoration de la catastrophe est en outre programmée à l'UMons (salle Marie Curie) le 17 février à 19 heures. ■

6 - 1E - 1E / 1